

L'INNOVATION HORS-LA-LOI

Les origines de la techno-normativité

Le droit est-il incapable d'encadrer l'innovation technologique ? L'idée est véhiculée ici et là comme un constat désarmant toute tentative de légiférer sur le « nouveau », en raison principalement du rythme incessant de l'innovation.

L'innovation est devenue un phénomène total entraînant des conséquences sociales réelles. La principale est sans doute l'injonction faite à tous de l'accueillir, quand il ne s'agit pas de l'encourager. Tous les champs de la société sont concernés, y compris le champ juridique.

En droit, l'injonction normative tend à faire émerger ce qu'il convient désormais d'appeler une techno-normativité, entendue comme la potentielle normativité juridique de la technique.

Ce livre, unique sur le marché, propose une réflexion sur le rôle du droit dans notre société, à la fois comme vecteur de techno-normativité mais aussi comme solution ou limitation des effets négatifs de la technologie sur la société.

En partant des écrits les plus récents sur la philosophie, la sociologie et le monde numérique, l'ouvrage propose une lecture critique du rapport entre droit et innovation qui intéressera tant un public universitaire qu'un public de professionnels du numérique.

Benjamin Lehaire est professeur agrégé en droit à l'Université TELUQ (Université du Québec) où il enseigne le droit de l'entreprise.



La collection « Penser le droit » est administrée au sein du Centre Perelman.

Directeurs : Gregory Lewkowicz et Arnaud Van Waeyenberge

www.larcier.com
www.stradalex.com

INNOVHORSLOI
ISBN : 978-2-8027-7212-5



9 782802 772125



BRUYL  NT